DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE SUR LA LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2024-022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur Thierry LEMAIRE
Président du club d'échecs de l'Amicale « La Tour Infernale »
domicilié à ISBERGUES, 3 rue de la Résistance.
sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire de débit de boissons des 1er et 3ème groupes :

- Le samedi 10 février 2024 à 10 heures jusqu'au dimanche 11 février 2024 à 2 heures,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

Agrément : 62SP01-1684 du 15 mars 2001

OBJET :

Autorisation d'ouverture
de débit de boissons temporaire
des 1er et 3ème groupes.

ARRETE

Article 1er : Monsieur Thierry LEMAIRE, Président du club d'échecs de l'Amicale « La Tour Infernale » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes à l'occasion d'un repas qui se déroulera à ISBERGUES, salle Arthur Lamendin, le samedi 10 février 2024 de 10 heures jusqu'au dimanche 11 février 2024 à 2 heures.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-deux janvier deux mil vingt-quatre.

Le Maire,